

DEC160029DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Felix VALLIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5023 intitulée « Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5023 intitulée « Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés » et nommant Monsieur Christophe DOUADY en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 28/10/2016

Considérant que Monsieur Felix VALLIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 07 et 08 octobre et du 18 et 20 novembre 2013.

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Felix VALLIER, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5023 intitulée «Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels Anthropisés», à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur Felix VALLIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Felix VALLIER, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 28/10/2016
Le directeur de l'unité
Christophe DOUADY

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Visa du chef d'établissement partenaire
Université Claude Bernard Lyon1

—
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

—
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers